

Marine LCX

Huile pour moteur marin de première qualité



Caractéristiques et avantages

- Réserve d'alcalinité élevée - réduit la corrosion due à l'acidité
- Action dispersante pour que les pistons et les cylindres restent propres
- Diminue la consommation d'huile et prévient l'usure

L'huile **MARINE LCX** se compose d'huiles de base paraffiniques de haute qualité à indice de viscosité élevé, d'un détergent très alcalin et d'un dispersant sans cendre efficace.

L'huile **MARINE LCX 4050** est une huile à cylindres conçue pour les moteurs à crosse diesel à deux temps des bateaux utilisant des carburants contenant moins de 2 % de soufre.

L'huile **MARINE LCX 7050** est une huile à cylindres conçue pour les moteurs à crosse diesel à basse vitesse des bateaux utilisant des carburants dont la teneur en soufre se situe généralement entre 0,1 et 3,5 %, avec des débits d'alimentation ajustés de manière appropriée.

L'huile **MARX LCX** est destinée à la lubrification à passage unique des cylindres de moteur à crosse et ne convient pas au carter des moteurs à pistons.

L'huile **MARINE LCX 4050** répond aux exigences de MAN Diesel & Turbo, WinGD & MHI utilisant des carburants à faible teneur en soufre (< 2 %).

Formats et codes pour commande

4050	7050
Réservoir de 1000 l S.O.	Réservoir de 1000 l F0032760
Vrac B0099501	Vrac B0032701

Résultats type

GRADE SAE	4050	7050
COULEUR ASTM (D1500)	8	6
INDICE DE BASE (D664)	40,9	69,3
VISCOSETÉ (D445) cST @ 40 °C cSt @ 100 °C (AVEC SOLVANT)	235,2 19,7	206,7 19,4
INDICE DE VISCOSETÉ (D2270)	96	104
POINT D'ÉCOULEMENT (°C) (D97)	-9	-9
POINT D'ÉCLAIR (°C) (D92)	218	286
DENSITÉ (D4052) kg/L	0,9205	0,9309



Blending & Packaging

www.irvingblend.com
1-800-574-5823

Les données à l'appui sont disponibles pour démontrer une performance appropriée.
Consultez votre représentant pour vous renseigner sur les dernières approbations du produit.
Veuillez noter qu'il s'agit d'indicateurs de rendement type et qu'ils peuvent varier sans préavis.
Cette feuille de données remplace toute version antérieure à 05/09/2019.